

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020

par René Morissette, Martin Turcotte, André Bernard et Eric Olson

Date de diffusion : le 2 juin 2021



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Travailleurs recevant des paiements du programme de la Prestation canadienne d'urgence en 2020

par René Morissette, Martin Turcotte, André Bernard et Eric Olson

En 2020, l'administration fédérale a mis en œuvre plusieurs programmes pour fournir un soutien financier aux étudiants, aux travailleurs canadiens et aux entreprises touchés par les interruptions de l'activité économique provoquées par la COVID-19. La Prestation canadienne d'urgence (PCU) était l'un de ces programmes. Elle fournissait un soutien financier aux employés et aux travailleurs autonomes canadiens qui étaient directement touchés par la COVID-19.

La PCU était disponible pour les personnes résidant au Canada qui étaient âgées d'au moins 15 ans; qui avaient cessé de travailler ou qui travaillaient un nombre d'heures réduit en raison de la COVID-19; qui ne s'attendaient pas à gagner plus de 1 000 \$ en revenu d'emploi ou provenant d'un travail autonome pendant au moins 14 jours consécutifs au cours d'une période de quatre semaines; qui ont gagné un revenu d'emploi ou provenant d'un travail autonome d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la date de leur demande; et qui n'avaient pas quitté leur emploi volontairement¹.

Les demandeurs ont reçu 2 000 \$ pour une période initiale de quatre semaines. Ils pouvaient présenter une nouvelle demande pour des périodes supplémentaires (jusqu'à 28 semaines), pour une prestation maximale de 14 000 \$. Le programme couvrait la période du 15 mars au 26 septembre 2020.

Cet article examine les caractéristiques des travailleurs qui étaient les plus et les moins susceptibles d'avoir reçu des paiements de la PCU en 2020. Cette analyse se concentre sur les travailleurs qui avaient des gains substantiels l'année avant le début de la pandémie de COVID-19, c.-à-d. ceux qui ont reçu au moins 5 000 \$ en 2019 ([Note aux lecteurs](#)).

Parmi tous les travailleurs qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019, environ le tiers ont reçu des paiements de la PCU en 2020

Parmi tous les travailleurs canadiens qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019, 35,2 % ont reçu des paiements de la PCU en 2020.

Étant donné qu'elles ont été plus touchées par les interruptions de l'activité économique que leurs homologues masculins, les femmes ont reçu des paiements de la PCU plus souvent que les hommes. Le pourcentage de travailleurs qui recevaient des paiements de la PCU, était de 36,3 % pour les femmes, comparativement à 34,2 % pour les hommes.

Les données de l'Enquête sur la population active indiquent qu'entre la période de mars à septembre 2019 et la période de mars à septembre 2020, le total des heures effectivement travaillées par les femmes a diminué de 16,3 %, comparativement à une baisse de 13,1 % pour les hommes.

1. [Prestation canadienne d'urgence \(PCU\)](https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html). <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/pcusc-application.html>



Les travailleurs occupant déjà un emploi dans les industries gravement touchées par les interruptions de l'activité économique étaient les plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU

Dans chaque province et territoire, le pourcentage de travailleurs qui ont reçu des paiements de la PCU était le plus élevé dans les industries qui ont été gravement touchées par les interruptions de l'activité économique en 2020. Parmi tous les travailleurs qui gagnaient au moins 5 000 \$ en 2019 et qui travaillaient dans le secteur de l'hébergement et des services de restauration cette année-là, les deux tiers (66,6 %) ont reçu des paiements de la PCU en 2020, ceci représente le plus haut taux de tous les secteurs. Le pourcentage correspondant pour leurs homologues occupant un emploi dans le secteur des arts, des spectacles et des loisirs était de 62,7 %.

En revanche, relativement peu des travailleurs occupant un emploi dans les services publics (7,0 %), les administrations publiques (11,7 %) ou la finance et les assurances (12,3 %) ont reçu des paiements de la PCU en 2020.

Ces tendances concordent avec les changements relatifs au total des heures réelles de travail observés entre la période de mars à septembre 2019 et la période de mars à septembre 2020. Au cours de cette période, le total des heures réelles de travail des travailleurs occupant un emploi dans les secteurs de l'hébergement et des services de restauration ou des arts, des spectacles et des loisirs a diminué de 41,2 % et de 44,8 %, respectivement. À l'autre extrémité du spectre, le total des heures réelles de travail des travailleurs occupant un emploi dans le secteur des services publics n'a diminué que de 0,2 % au cours de cette période, tandis que celui des travailleurs occupant un emploi dans le secteur des administrations publiques a diminué de 1,7 %².

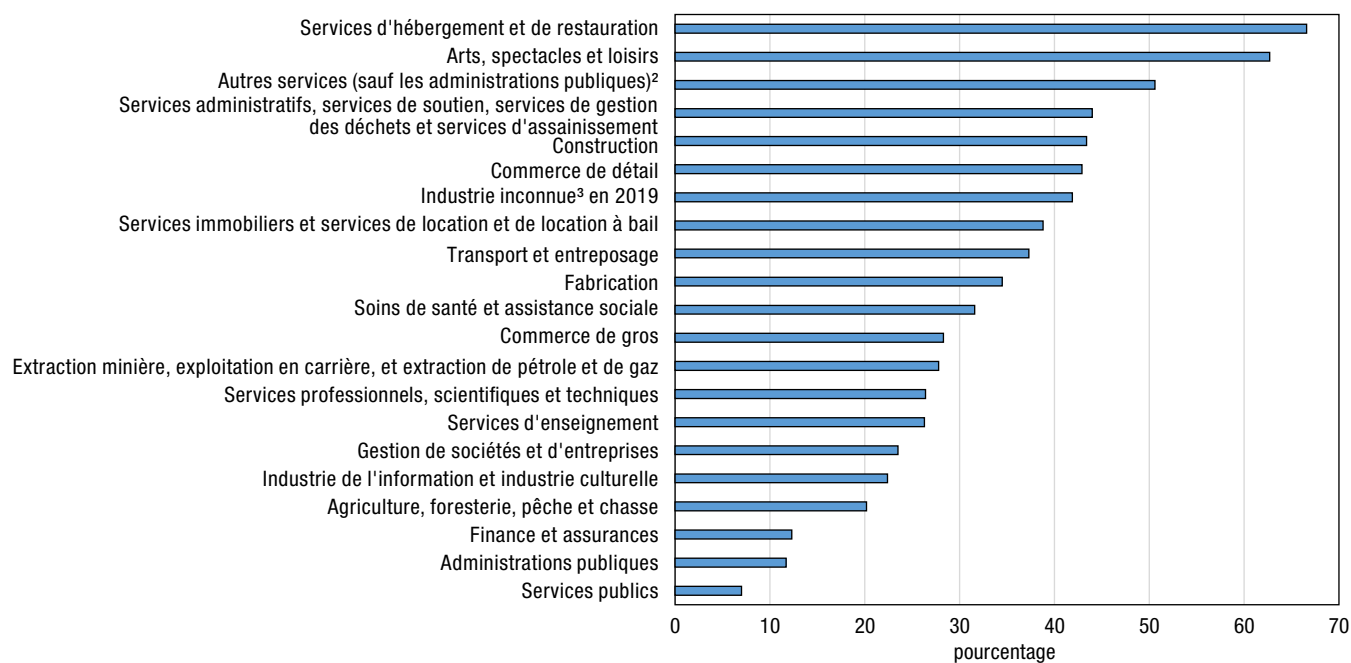
Plusieurs facteurs peuvent avoir eu une influence sur la mesure dans laquelle l'emploi et les heures de travail ont diminué de 2019 à 2020 dans divers secteurs, ce qui a eu une incidence sur le pourcentage des travailleurs ayant reçu la PCU dans ces secteurs. Par exemple, les emplois dans certains secteurs, comme la finance, les assurances ou les administrations publiques, étaient plus propices au télétravail que ceux dans d'autres secteurs, ce qui les rendait moins susceptibles d'être touchés par des interruptions de l'activité économique³.

2. Le total des heures travaillées dans le secteur des finance et assurances ont augmenté de 7,7 % pendant cette période.

3. *Faire tourner l'économie à distance : le potentiel du travail à domicile pendant et après la COVID-19*. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/45-28-0001/2020001/article/00026-fra.htm>



Graphique 1
Pourcentage des travailleurs¹ ayant reçu des montants de la Prestation canadienne d'urgence en 2020, selon l'industrie principale d'emploi en 2019, Canada



1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.
 2. Ceux-ci représentent les services non compris dans les autres secteurs. Par exemple, effectuer la réparation ou l'entretien préventif de véhicules automobiles et de machines, fournir des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchissage; organiser et promouvoir des activités religieuses...
 3. Une proportion de 14,6 % des travailleurs n'étaient pas classés car l'industrie d'activité n'était pas disponible pour leur employeur ou entreprise.
Source : Statistique Canada, Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020.

Dans certains secteurs, comme les services publics, les soins de santé et l'assistance sociale, de nombreux travailleurs ont fourni des services essentiels. Dans d'autres secteurs, les travailleurs n'offraient pas de services essentiels, mais accomplissaient leurs tâches à l'extérieur dans un environnement qui n'exigeait pas de proximité physique étroite avec leurs collègues ou leurs clients. Identifier la contribution de chacun de ces facteurs requiert des analyses multivariées. Cette activité devra être abordée dans une étude subséquente.

En plus de la PCU, l'administration fédérale a mis en place la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) en 2020. La SSUC ciblait les employeurs qui avaient subi une baisse de revenu pendant la pandémie de COVID-19, ce qui les rendait potentiellement admissibles à une subvention qui couvrait une partie du salaire de leurs employés. Il reste à déterminer dans quelle mesure les industries qui ont une proportion relativement faible d'entreprises ayant reçu la PCU avaient un taux d'utilisation relativement élevé de la SSUC.



Les travailleurs à faible revenu étaient les plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU

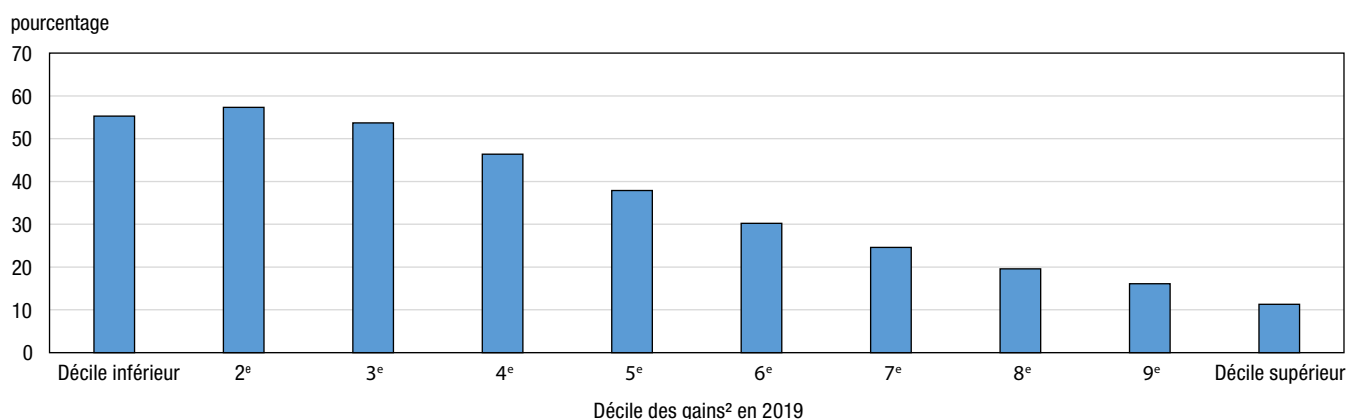
Le ralentissement du marché du travail de 2020 a surtout touché les employés à faible salaire. Les données de l'Enquête sur la population active montrent qu'entre la période de mars à septembre 2019 et la période de mars à septembre 2020, les employés du palier inférieur de 10 % de la répartition des salaires horaires de 2019 – c.-à-d. qui gagnaient au plus 14,00 \$ de l'heure (en dollars de 2019) – ont collectivement vu le total de leurs heures réelles de travail diminuer de 45,5 %. Au cours de la même période, leurs homologues du palier supérieur de 10 % de la répartition des salaires horaires de 2019 – ceux qui gagnaient au moins 46,94 \$ – ont vu l'ensemble de leurs heures réelles de travail augmenter de 14,2 %.

Conformément à ces tendances en matière d'emploi, les travailleurs ayant des gains annuels relativement faibles étaient les plus susceptibles de recevoir des paiements de la PCU en 2020. Parmi tous les travailleurs qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019 et qui se situaient dans le palier inférieur de 10 % de la répartition du revenu d'emploi, plus de la moitié (55,3 %) ont reçu des paiements de la PCU en 2020⁴. En revanche, environ 1 travailleur sur 10 (11,3 %) du palier supérieur de 10 % de la répartition du revenu d'emploi en 2019 a reçu des paiements de la PCU en 2020.

Au sein de toutes les provinces et de tous les territoires, des pourcentages relativement élevés de travailleurs ont reçu la PCU parmi les travailleurs ayant des gains annuels relativement faibles.

Graphique 2

Pourcentage des travailleurs¹ ayant reçu des montants de la Prestation canadienne d'urgence en 2020, selon le décile du revenu d'emploi en 2019, Canada



1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.

2. Sont compris dans les gains, le revenu d'un emploi selon le feuillet T4, le revenu net d'un travail autonome et les dividendes déterminés rapportés sur la déclaration T1.

Source : Statistique Canada, Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020.

4. Le pourcentage de travailleurs ayant recours à la PCU était légèrement plus élevé dans le deuxième décile de la distribution du revenu d'emploi (57,3 %). La cause reste à déterminer.



Les jeunes travailleurs plus étaient plus susceptibles de recevoir la PCU

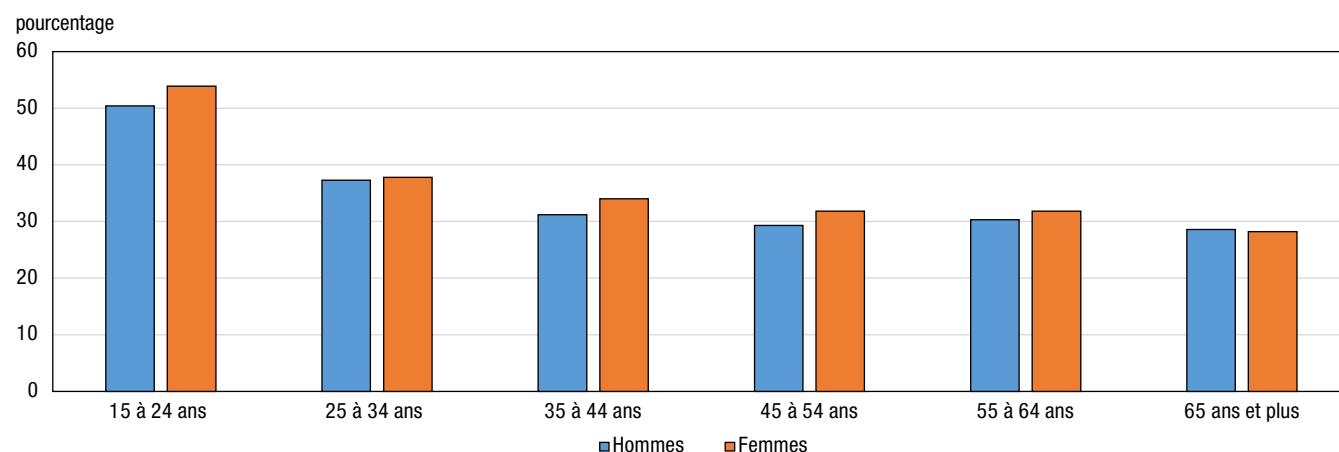
Comme la pandémie de COVID-19 a considérablement réduit le nombre d'emplois dans les secteurs de l'hébergement et des services de restauration et des arts, des spectacles et des loisirs, les jeunes travailleurs ont vu leurs heures réelles de travail diminuer considérablement de la période de mars à septembre 2019 à la période de mars à septembre 2020⁵.

Au cours de cette période, le total des heures effectivement travaillées par les hommes âgés de 15 à 24 ans a diminué de 22,6 %, tandis que celui des femmes du même groupe d'âge a diminué de 27,7 %. Par ailleurs, le total des heures de travail des hommes et des femmes âgés de 35 à 44 ans a diminué de 10,1 % et de 13,6 %, respectivement.

Les pourcentages de travailleurs ayant reçu la PCU concordent avec ces différences observées dans la diminution des heures de travail. Parmi tous les hommes âgés de 15 à 24 ans qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019, 50,4 % ont reçu des paiements de la PCU en 2020, comparativement à 53,9 % des femmes âgées de 15 à 24 ans. En revanche, dans le groupe d'âge de 35 à 44 ans, environ le tiers des hommes (31,2 %) et des femmes (34,0 %) ont reçu des paiements de la PCU en 2020.

L'administration fédérale a également mis en œuvre la Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) en 2020. Ce programme a fourni un soutien financier aux étudiants qui n'ont pas reçu la PCU, qui n'en ont pas fait la demande ou qui n'y étaient pas admissibles et qui, entre autres raisons, n'ont pas été en mesure de travailler en raison de la COVID-19 ou cherchaient activement du travail, mais n'ont pas pu en trouver en raison de la COVID-19. Pour bien comprendre dans quelle mesure les étudiants ont reçu un soutien financier pendant la pandémie de COVID-19, les analyses subséquentes devront tenir compte des paiements de la PCU et de la PCUE.

Graphique 3
Pourcentage des travailleurs¹ ayant reçu des montants de la Prestation canadienne d'urgence en 2020, selon le groupe d'âge et le sexe, Canada



1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.

Source : Statistique Canada, Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020.

5. En 2019, 25,0 % des travailleurs âgés de 15 à 24 ans étaient employés dans ces deux secteurs, cette proportion était de 6,2 % pour les travailleurs âgés de 25 ans et plus.

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Le pourcentage de travailleurs recevant des paiements de la PCU variait selon les provinces et les territoires

En général, les provinces les plus touchées par le ralentissement du marché du travail en 2020 ont connu les proportions les plus élevées de travailleurs ayant reçu la PCU.

Par exemple, Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique, qui ont connu une baisse d'au moins 14,4 % du total des heures réelles de travail entre mars et septembre 2019 et entre mars et septembre 2020, et le pourcentage des travailleurs ayant recours à la PCU variait entre 33,7 % et 37,7 %. En revanche, le Manitoba et la Saskatchewan, qui ont connu des baisses d'au plus 10,3 % du total des heures réelles de travail, ce pourcentage se situait entre 28,6 % et 28,8 %. Le pourcentage des travailleurs ayant reçu la PCU était encore plus faible au Yukon (25,9 %).

Toutes ces tendances concordent lorsqu'on tient compte du nombre de semaines pendant lesquelles la PCU a été reçue

La mesure dans laquelle les travailleurs canadiens ont reçu la PCU dépend non seulement du pourcentage qui l'ont reçue, mais aussi du nombre de semaines pendant lesquelles les bénéficiaires ont reçu des paiements. Plus précisément, le nombre moyen de semaines pendant lesquelles les paiements de la PCU ont été reçus par travailleur, y compris ceux qui n'ont reçu aucun paiement, est égal à la proportion qui en ont reçus multiplié par le nombre moyen de semaines pendant lesquelles les bénéficiaires ont reçu des paiements de la PCU.

Étant donné que le pourcentage des bénéficiaires de la PCU était de 35,2 % en 2020 et que les bénéficiaires ont reçu des paiements pendant 17,0 semaines en moyenne, le nombre moyen de semaines pendant lesquelles les paiements de la PCU ont été reçus par travailleur représentait 6,0 semaines. Toutes les tendances susmentionnées – proportion plus élevée de bénéficiaires de la PCU dans certaines provinces et chez les jeunes travailleurs, travailleurs faiblement rémunérés, et travailleurs occupant un emploi dans les secteurs de l'hébergement et des services de restauration et des arts, des spectacles et des loisirs – concordent lorsque l'on tient compte du nombre moyen de semaines pendant lesquelles les paiements de la PCU ont été reçus par travailleur.

Les travailleurs des groupes de minorités visibles sont plus susceptibles d'avoir reçu la PCU

Les travailleurs appartenant aux groupes de population désignés comme minorités visibles ont subi, encore plus que d'autres, diverses répercussions sociales, économiques et sur la santé en raison de la pandémie de COVID-19. En outre, bon nombre d'entre eux ont été exposés au risque de contracter la COVID-19 dans le cadre de leur emploi, ce qui pourrait les avoir forcés à arrêter de travailler et à faire appel à la PCU.

Par exemple, cela a été le cas des travailleuses noires et philippines, qui sont [surreprésentées parmi les professions d'aides-infirmières, d'aides-soignantes et de préposées aux bénéficiaires](#). Cette tendance a aussi été observée chez les employés de minorités visibles œuvrant dans certains secteurs touchés par des éclosions de COVID-19, comme celui de la fabrication de produits de viande; en 2016, les travailleurs des minorités visibles représentaient 40 % des travailleurs de ce secteur, soit une proportion deux fois plus élevée que leur représentation de 21 % parmi l'ensemble des secteurs d'emploi.



StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



D'autres travailleurs appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles ont, quant à eux, été particulièrement à risque de perdre leur emploi. Ainsi, ils étaient également plus susceptibles d'être admissibles à la PCU.

Parmi l'ensemble des travailleurs canadiens qui ont touché un revenu d'emploi d'au moins 5 000 \$ en 2019, 41,4 % de ceux appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles ont reçu des paiements de la PCU, comparativement à 32,0 % de ceux n'appartenant pas à ces groupes.

On a également observé des différences significatives pour ce qui est de la proportion des travailleurs ayant reçu la PCU entre les divers groupes de population sur le marché du travail, ce qui reflète les situations particulières et le profil sociodémographique de ces différents groupes. Plus précisément, les travailleurs s'identifiant comme Asiatiques occidentaux (50,8 %), Asiatiques du Sud-Est (48,3 %) et Arabes (45,4 %) étaient proportionnellement les plus nombreux à avoir obtenu des paiements de la PCU. Ils étaient suivis des travailleurs coréens (43,3 %), noirs (43,0 %) et latino-américains (41,8 %).

Les écarts entre les groupes étaient encore plus importants en ce qui concerne la proportion des travailleurs ayant reçu la PCU pendant la durée maximale de 28 semaines. Parmi les travailleurs qui ont touché un revenu d'emploi d'au moins 5 000 \$ en 2019 et n'appartenant pas à un groupe de population désigné comme minorité visible, 5,7 % ont reçu des paiements de la PCU pendant cette durée maximale. En comparaison, cela a été le cas de 18,6 % de leurs homologues asiatiques occidentaux, de 15,1 % des Arabes et de 14,5 % des Coréens.

Ces différences peuvent s'expliquer, en partie, par la surreprésentation des travailleurs de ces groupes de population parmi les travailleurs à faible salaire qui étaient plus susceptibles d'avoir eu recours à la PCU et parmi ceux œuvrant dans certains secteurs d'emploi plus touchés par la pandémie, dont les services d'hébergement et de restauration.

En 2015, l'année la plus récente pour laquelle il existe des données désagrégées détaillées pour tous les groupes de population désignés comme minorités visibles, les revenus d'emploi médians les moins élevés ont été enregistrés parmi certains groupes qui étaient les plus susceptibles d'avoir bénéficié de la PCU, soit les Asiatiques occidentaux (21 516 \$), les Coréens (22 913 \$), les Arabes (23 253 \$), les Noirs (26 807 \$) et les Latino-Américains (28 638 \$).

En comparaison, le revenu d'emploi médian des travailleurs n'appartenant pas à un groupe de population désigné comme minorité visible était de 35 299 \$. De façon générale, les personnes appartenant à des groupes de minorités visibles étaient plus susceptibles, avant la pandémie de COVID-19, [de vivre dans la pauvreté que la population blanche](#).



StatCan et la COVID-19 :

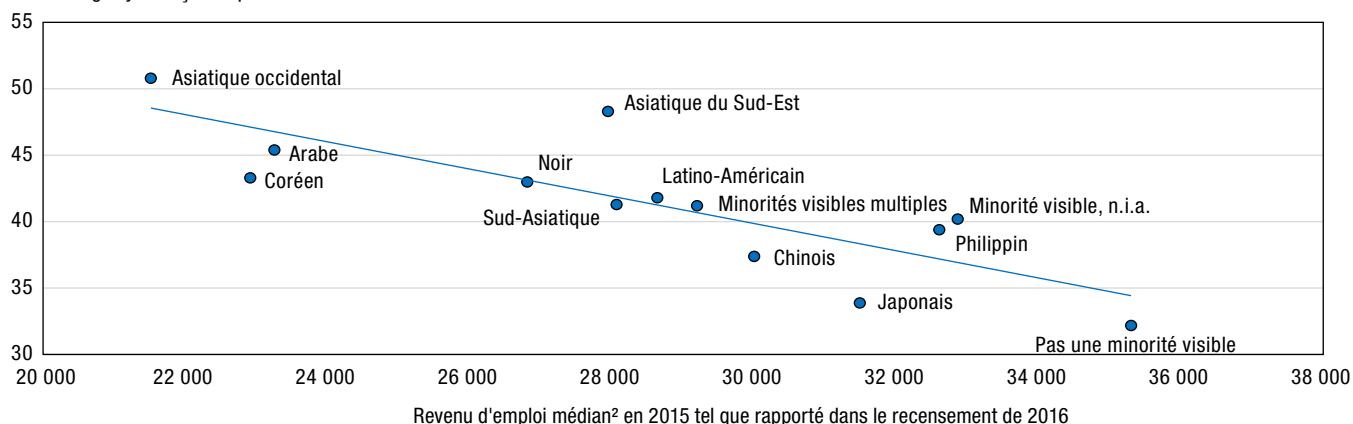
Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Graphique 4

Les travailleurs¹ des groupes de populations dont les revenus d'emploi médians étaient auparavant plus élevés étaient moins susceptibles d'avoir reçu des paiements de la PCU

Pourcentage ayant reçu des paiements de la PCU en 2020¹



1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.

2. Parmi les personnes âgées de 15 ans et plus ayant un revenu d'emploi en 2015, en dollars de 2015.

Source : Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020 et Recensement de la population, 2016.

Les travailleurs des minorités visibles étaient aussi surreprésentés dans un des secteurs les plus touchés par la pandémie, soit les services d'hébergement et de restauration. En 2016, 30,1 % des travailleurs de ce secteur étaient issus de groupes de minorités visibles, tandis que dans l'ensemble des secteurs de l'économie, ils représentaient 20,8 % des travailleurs.

De plus, alors que 6,2 % des travailleurs n'appartenant pas à un groupe de population désigné comme minorité visible œuvraient dans les services d'hébergement et de restauration, c'était le cas de 19,3 % des travailleurs coréens et de 13,8 % des travailleurs asiatiques du Sud-Est. Ces concentrations élevées peuvent aider à expliquer les proportions de travailleurs ayant recours à la PCU, qui diffèrent entre les groupes.

En revanche, les travailleurs appartenant à des groupes désignés comme minorités visibles étaient sous-représentés dans le secteur des administrations publiques, qui a été peu touché par la pandémie.

En effet, en 2016, 7,1 % des travailleurs n'appartenant pas à un groupe de minorité visible œuvraient au sein du secteur des administrations publiques, comparativement à 2,8 % des travailleurs asiatiques occidentaux, à 3,2 % des travailleurs asiatiques du Sud-Est et à 3,2 % des travailleurs coréens. Pris dans leur ensemble, les travailleurs des groupes de minorités visibles représentaient, en 2016, 12,9 % des travailleurs des administrations publiques, soit une proportion inférieure à leur représentation dans tous les secteurs.

Malgré l'importance de la répartition des travailleurs selon les secteurs d'activité, d'autres facteurs, propres aux caractéristiques d'emploi des travailleurs des différents groupes de population, devront aussi être examinés afin de mieux comprendre les écarts en ce qui a trait à la proportion des travailleurs ayant reçu la PCU (p. ex., possibilité de travailler à domicile, précarité d'emploi, syndicalisation).



Les femmes et les jeunes des groupes de minorités visibles sont plus susceptibles d'avoir bénéficié de la PCU

Tout comme au sein de la population de travailleurs en général, il existe des différences significatives entre les hommes et les femmes appartenant aux groupes de population désignés comme minorités visibles, ainsi qu'entre les travailleurs plus jeunes et plus âgés. De façon générale, les femmes appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles étaient un peu plus susceptibles que leurs homologues masculins d'avoir reçu la PCU (42,3 % par rapport à 40,5 %).

Parmi les groupes de population précis, l'écart dans la proportion des travailleurs ayant reçu la PCU entre les femmes et les hommes était plus important chez les Asiatiques du Sud-Est (51,7 % des femmes par rapport à 44,8 % des hommes), les Coréens (45,9 % par rapport à 40,6 %) et les Japonais (37,6 % par rapport à 29,0 %). Les écarts observés dans les proportions entre les femmes et les hommes étaient relativement similaires au sein des autres groupes; la différence allait de 1 point de pourcentage à 3 points de pourcentage.

Le groupe de travailleurs noirs constituait cependant une exception. En effet, parmi les travailleurs noirs, les hommes (44,3 %) étaient un peu plus susceptibles que les femmes (41,9 %) d'avoir bénéficié de la PCU. Une proportion particulièrement élevée de femmes noires œuvraient dans des professions essentielles du secteur des soins de santé (environ 30 % d'entre elles en 2016), ce qui peut avoir eu une incidence sur leur propension à avoir recours à la PCU.

Comme cela a été observé au sein de la population générale, les travailleurs âgés de 15 à 24 ans appartenant à des groupes de population désignés comme minorités visibles étaient proportionnellement plus nombreux à avoir reçu la PCU (59,0 %, comparativement à 38,4 % des travailleurs âgés de 25 à 54 ans). Parmi les travailleurs âgés de 15 à 24 ans appartenant à des groupes de population en particulier, les travailleurs asiatiques occidentaux (69,9 %), arabes (63,6 %) et noirs (63,4 %) étaient les plus susceptibles d'avoir reçu de la PCU.

Les réfugiés sont plus susceptibles d'avoir reçu la PCU

Parmi l'ensemble des travailleurs immigrants admis au Canada de 1980 à 2019, 41,2 % ont reçu la PCU pendant les premiers mois de la pandémie. Ce taux d'utilisation variait cependant selon la catégorie d'admission.

Les réfugiés étaient, parmi les immigrants reçus depuis les années 1980, les plus susceptibles d'avoir reçu des paiements de la PCU (51,6 %). En comparaison, cette proportion s'établissait à 46,2 % chez les immigrants parrainés par la famille et à 32,0 % chez ceux ayant été reçus comme immigrants économiques (demandeurs principaux).

Malgré la propension plus élevée des immigrants reçus comme réfugiés à avoir reçu la PCU, il peut exister une hétérogénéité importante du point de vue des [résultats sur le marché du travail au sein de cette population](#). Des analyses supplémentaires comportant un niveau plus fin de désagrégation pourront permettre d'apporter ces nuances.

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Les travailleurs autochtones étaient plus susceptibles que les travailleurs non autochtones d'avoir reçu des paiements de la PCU en 2020

Des recherches antérieures ont mis en évidence les répercussions sociales et économiques disproportionnées de la pandémie de COVID-19 sur les Autochtones, notamment [une plus grande incidence sur leur capacité à respecter leurs obligations financières ou à satisfaire leurs besoins essentiels](#) et [une reprise du marché du travail plus lente](#). Dans ce contexte, de nombreux travailleurs des Premières Nations, métis et inuits ont demandé et ont reçu des paiements de la PCU en 2020.

Parmi les travailleurs des Premières Nations qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019, 41,5 % ont reçu des paiements de la PCU en 2020. Les proportions correspondantes chez les travailleurs métis et inuits étaient de 36,2 % et de 40,3 %, respectivement. En comparaison, 33,9 % des travailleurs non autochtones ayant touché un revenu d'emploi d'au moins 5 000 \$ en 2019 ont perçu la PCU en 2020.

Les travailleurs à faible salaire partout au Canada ont subi des impacts disproportionnés en termes de l'emploi et des heures travaillées durant la pandémie. Les proportions plus élevées de travailleurs autochtones ayant reçu des montants de la PCU reflètent, en partie, leur surreprésentation dans les emplois offrant un revenu annuel relativement faible. En 2015, le revenu médian d'emploi était le moins élevé chez les travailleurs inuits (20 984 \$), suivis des travailleurs des Premières Nations (23 345 \$), et des travailleurs métis (31 423 \$). Il était de 34 013 \$ pour les travailleurs non autochtones.

Plus de la moitié des jeunes des Premières Nations et des jeunes Métis ont perçu la PCU en 2020

Les jeunes autochtones et non autochtones étaient les plus susceptibles d'avoir touché la PCU, en raison d'un taux de chômage plus élevé au printemps et suivant un marché des emplois d'été particulièrement difficile en 2020.

Plus de la moitié des jeunes des Premières Nations (52,8 %) et des jeunes Métis (51,0 %) âgés de 15 à 24 ans qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019 ont reçu des paiements de la PCU en 2020. La proportion correspondante chez les jeunes non autochtones était semblable, se situant à 52,1 %. Parmi les jeunes Inuits âgés de 15 à 24 ans qui ont touché un revenu d'emploi d'au moins 5 000 \$ en 2019, 41,9 % ont reçu des paiements de la PCU en 2020.

Les proportions plus élevées de jeunes travailleurs ayant recours à la PCU, partout au Canada, combinées à une population autochtone beaucoup plus jeune, expliquent en partie la plus grande proportion de travailleurs autochtones susceptibles d'avoir reçu des montants de PCU en 2020.

Plus de femmes que d'hommes métis ont reçu des paiements de la PCU en 2020

Les femmes métisses étaient plus susceptibles que leurs homologues masculins d'avoir perçu la PCU. Parmi les Métisses qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019, 38,1 % ont reçu des paiements de la PCU. La proportion correspondante chez les hommes métis se chiffrait à 34,4 %. L'écart observé dans les proportions entre les femmes et les hommes était le plus important chez les Métis âgés de 15 à 24 ans.

Les hommes inuits étaient plus susceptibles d'avoir reçu des paiements de la PCU que leurs homologues féminins, ce qui s'explique surtout par les pourcentages plus élevés parmi les hommes inuits du principal groupe d'âge actif.



StatCan et la COVID-19 :

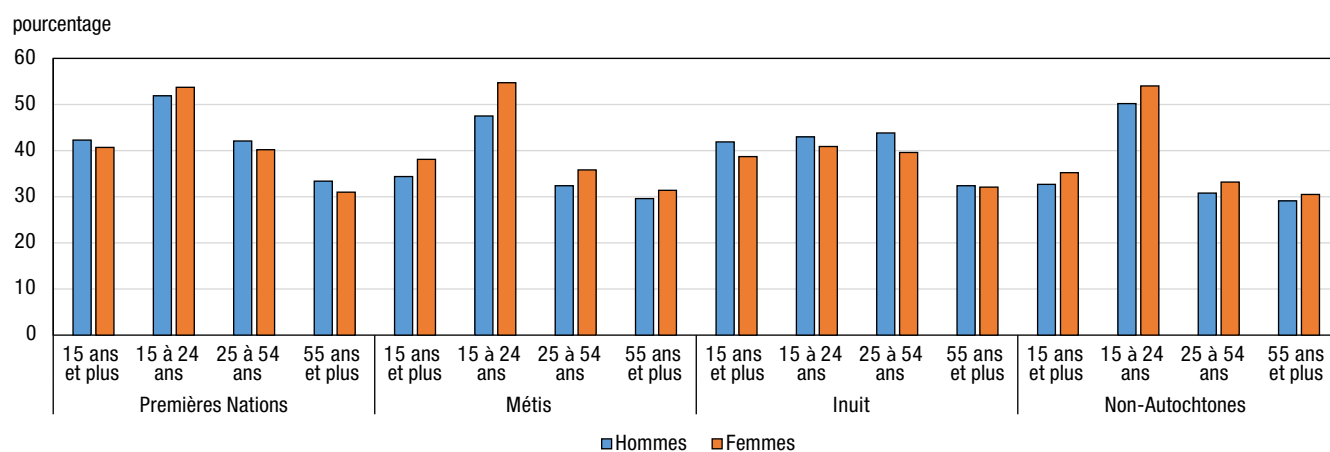
Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Parmi les hommes inuits âgés de 25 à 54 ans qui ont gagné au moins 5 000 \$ en 2019, 43,8 % ont bénéficié de la PCU; en comparaison, cette proportion s'établissait à 39,6 % chez les femmes inuites.

Les écarts entre les femmes et les hommes des Premières Nations, dans les proportions ayant recours à la PCU étaient plus faibles. Parmi les jeunes des Premières Nations, les femmes étaient un peu plus susceptibles d'avoir reçu des paiements de la PCU, alors que cette tendance a été observée chez les hommes parmi les travailleurs des Premières Nations du principal groupe d'âge actif et plus âgés.

Graphique 5
Pourcentage des travailleurs¹ ayant reçu des montants de la Prestation canadienne d'urgence en 2020 selon le sexe et le groupe d'âge, pour les travailleurs des Premières Nations, métis et inuits, Canada



1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.

Source : Statistique Canada, Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020.

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Ce que réserve l'avenir

Afin de fournir des analyses plus complètes de la réception de la PCU, Statistique Canada a intégré les données du programme de la PCU à celles de l'Enquête sur la population active (EPA), de l'Enquête canadienne sur le revenu (ECR), de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2017 et du Recensement de la population de 2016.

Ces données intégrées contribueront à des analyses subséquentes qui porteront sur des groupes précis de travailleurs (par exemple, les travailleurs dans les services à l'enfance) et fourniront des données désagrégées à l'échelle infraprovinciale.

Tableau 1
Pourcentage des travailleurs¹ ayant reçu des montants de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) en 2020 et nombre moyen de semaines de prestations, selon l'industrie principale d'emploi et le décile des gains en 2019 et le sexe, Canada

	Pourcentage des travailleurs ¹ en 2019 ayant reçu de la PCU en 2020			Nombre moyen de semaines de prestations pour les prestataires de la PCU			Nombre moyen de semaines de prestations pour tous les travailleurs ¹ y compris les non-prestataires		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	pourcentage			semaines					
Tous les travailleurs¹	35,2	34,2	36,3	17,0	16,6	17,5	6,0	5,7	6,3
Travailleurs avec un code d'industrie en 2019	34,2	33,0	35,4	17,1	16,7	17,6	5,8	5,5	6,2
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	20,2	18,9	23,3	15,1	14,9	15,5	3,1	2,8	3,6
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	27,8	29,0	21,9	17,0	16,9	17,2	4,7	4,9	3,8
Services publics	7,0	7,2	6,4	14,1	13,7	15,5	1,0	1,0	1,0
Construction	43,4	44,0	39,9	15,7	15,5	17,3	6,8	6,8	6,9
Fabrication	34,5	33,3	37,9	14,2	13,8	15,2	4,9	4,6	5,8
Commerce de gros	28,3	26,9	30,9	16,5	16,0	17,3	4,7	4,3	5,3
Commerce de détail	42,9	40,2	45,4	16,9	16,2	17,5	7,3	6,5	7,9
Transport et entreposage	37,3	37,1	37,9	17,9	18,0	17,4	6,7	6,7	6,6
Industrie de l'information et industrie culturelle	22,4	21,0	24,6	18,1	18,0	18,1	4,0	3,8	4,5
Finance et assurances	12,3	12,4	12,2	17,2	17,2	17,3	2,1	2,1	2,1
Services immobiliers et services de location et de location à bail	38,8	38,6	39,0	17,5	17,4	17,7	6,8	6,7	6,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	26,4	24,0	29,3	17,9	17,8	18,0	4,7	4,3	5,3
Gestion de sociétés et d'entreprises	23,5	23,1	24,0	16,8	16,5	17,2	4,0	3,8	4,1
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	44,0	42,2	46,5	18,3	17,7	19,1	8,1	7,5	8,9
Services d'enseignement	26,3	20,9	28,9	15,6	16,8	15,1	4,1	3,5	4,4
Soins de santé et assistance sociale	31,6	24,9	33,1	16,6	16,1	16,7	5,2	4,0	5,5
Arts, spectacles et loisirs	62,7	61,0	64,5	19,3	19,1	19,6	12,1	11,7	12,6
Services d'hébergement et de restauration	66,6	66,2	66,8	19,6	19,5	19,8	13,1	12,9	13,2
Autres services (sauf les administrations publiques)	50,6	43,5	56,8	18,1	17,4	18,5	9,1	7,6	10,5
Administrations publiques	11,7	10,5	12,6	15,8	15,7	15,8	1,8	1,6	2,0
Industrie inconnue ² en 2019	41,9	42,2	41,7	16,6	16,2	17,1	7,0	6,8	7,1
Gains³ de 5 000 \$ et plus en 2019	35,2	34,2	36,3	17,0	16,6	17,5	6,0	5,7	6,3
5 000 \$ à 11 999 \$ (décile inférieur)	55,3	54,1	56,3	20,0	20,0	20,0	11,1	10,8	11,3
12 000 \$ à 20 413 \$	57,3	55,7	58,6	19,4	19,3	19,4	11,1	10,8	11,4
20 414 \$ à 29 649 \$	53,7	52,8	54,4	18,4	18,4	18,4	9,9	9,7	10,0
29 650 \$ à 39 000 \$	46,4	47,0	46,0	17,0	17,1	17,0	7,9	8,0	7,8
39 001 \$ à 49 009 \$	37,9	39,6	36,4	15,8	15,9	15,7	6,0	6,3	5,7
49 010 \$ à 60 829 \$	30,2	32,7	27,6	15,1	15,0	15,1	4,5	4,9	4,2
60 830 \$ à 76 056 \$	24,6	27,3	21,4	14,3	14,2	14,5	3,5	3,9	3,1
76 057 \$ à 96 228 \$	19,6	22,7	15,5	13,5	13,4	13,6	2,6	3,0	2,1
96 229 \$ à 132 516 \$	16,1	18,9	11,7	12,7	12,6	13,0	2,0	2,4	1,5
132 517 \$ et plus (décile supérieur)	11,3	12,9	7,6	11,9	11,7	12,6	1,3	1,5	1,0

1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.

2. Une proportion de 14,6 % des travailleurs n'étaient pas classés car l'industrie d'activité n'était pas disponible pour leur employeur ou entreprise.

3. Sont compris dans les gains, le revenu d'un emploi selon le feuillet T4, le revenu net d'un travail autonome et les dividendes déterminés rapportés sur la déclaration T1.

Source : Statistique Canada, Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020.

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Tableau 2
Pourcentage des travailleurs¹ ayant reçu des montants de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) en 2020 et nombre moyen de semaines de prestations, selon des caractéristiques choisies et le sexe, Canada

	Pourcentage des travailleurs ¹ en 2019 ayant reçu de la PCU en 2020			Nombre moyen de semaines de prestations pour les prestataires de la PCU			Nombre moyen de semaines de prestations pour tous les travailleurs ¹ y compris les non-prestataires		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	pourcentage			semaines					
Travailleurs¹ âgés de 15 ans et plus	35,2	34,2	36,3	17,0	16,6	17,5	6,0	5,7	6,3
15 à 24 ans	52,1	50,4	53,9	16,8	16,4	17,1	8,7	8,3	9,2
25 à 34 ans	37,6	37,3	37,8	16,7	16,4	17,2	6,3	6,1	6,5
35 à 44 ans	32,5	31,2	34,0	17,1	16,5	17,7	5,6	5,1	6,0
45 à 54 ans	30,5	29,3	31,8	17,0	16,5	17,5	5,2	4,8	5,6
55 à 65 ans	31,0	30,3	31,8	17,2	16,8	17,8	5,3	5,1	5,6
65 ans et plus	28,5	28,6	28,2	18,7	18,4	19,1	5,3	5,3	5,4
Canada	35,2	34,2	36,3	17,0	16,6	17,5	6,0	5,7	6,3
Terre-Neuve-et-Labrador	33,7	32,8	34,6	16,6	16,3	16,8	5,6	5,4	5,8
Île-du-Prince-Édouard	32,2	30,7	33,9	15,3	15,0	15,6	4,9	4,6	5,3
Nouvelle-Écosse	32,8	31,7	34,0	17,2	16,9	17,4	5,6	5,3	5,9
Nouveau-Brunswick	31,5	29,7	33,4	16,1	15,8	16,3	5,1	4,7	5,5
Québec	37,7	38,8	36,4	15,6	15,1	16,3	5,9	5,8	5,9
Ontario	35,8	34,4	37,2	17,7	17,3	18,2	6,3	6,0	6,8
Manitoba	28,8	26,9	31,0	16,4	16,2	16,6	4,7	4,4	5,1
Saskatchewan	28,6	27,4	30,0	16,9	16,8	16,9	4,8	4,6	5,1
Alberta	34,8	32,9	36,9	17,6	17,3	17,8	6,1	5,7	6,6
Colombie-Britannique	34,3	31,9	36,8	17,5	17,1	17,9	6,0	5,5	6,6
Yukon	25,9	26,5	25,2	16,6	16,6	16,7	4,3	4,4	4,2
Territoires du Nord-Ouest	29,5	31,4	27,5	18,3	18,4	18,2	5,4	5,8	5,0
Nunavut	34,1	35,9	32,1	18,8	19,1	18,6	6,4	6,8	6,0
Immigrants admis depuis 1980	41,2	39,9	42,7	18,4	18,0	18,8	7,6	7,2	8,0
Admis entre 1980 et 2009	39,8	38,8	40,8	18,7	18,4	19,0	7,4	7,1	7,7
Admis entre 1980 et 1989	35,6	36,1	35,1	18,4	18,2	18,7	6,6	6,6	6,6
Admis entre 1990 et 1999	39,0	38,7	39,4	18,8	18,6	18,9	7,3	7,2	7,5
Admis entre 2000 et 2009	41,8	39,8	43,8	18,7	18,3	19,1	7,8	7,3	8,4
Admis entre 2010 et 2019	43,9	41,8	46,3	17,9	17,3	18,4	7,8	7,2	8,5
Admis entre 2010 et 2014	44,4	42,2	46,8	18,1	17,6	18,6	8,1	7,4	8,7
Admis entre 2015 et 2019	43,5	41,5	45,7	17,6	17,0	18,2	7,7	7,1	8,3
Immigrants admis depuis 1980	41,2	39,9	42,7	18,4	18,0	18,8	7,6	7,2	8,0
Immigrant économique	35,8	34,0	37,8	17,9	17,5	18,3	6,4	6,0	6,9
Immigrant économique, demandeur principal	32,0	30,6	34,3	17,5	17,4	17,6	5,6	5,3	6,0
Immigrant économique, conjoint ou personne à charge	39,6	38,8	40,3	18,2	17,7	18,6	7,2	6,9	7,5
Immigrant parrainé par la famille	46,2	44,7	47,5	18,6	17,9	19,2	8,6	8,0	9,1
Réfugié	51,6	52,1	50,9	19,2	19,0	19,4	9,9	9,9	9,9
Autre immigrant ou inconnu	52,9	52,6	53,2	19,4	19,1	19,8	10,3	10,0	10,5

1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.

Sources : Statistique Canada, Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020.

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Tableau 3
Pourcentage des travailleurs¹ ayant reçu des montants de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) en 2020 et nombre moyen de semaines de prestations, selon le statut de minorité visible², le groupe d'âge et le sexe, Canada

	Pourcentage des travailleurs ¹ en 2019 ayant reçu de la PCU en 2020				Nombre moyen de semaines de prestations pour les prestataires de la PCU			
	15 ans et plus	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et plus	15 ans et plus	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et plus
	pourcentage				semaines			
Tous les travailleurs¹ présents au recensement de 2016³	34,1	52,1	32,3	29,8	16,9	16,7	16,7	17,4
Total de la population des minorités visibles	41,4	59,0	38,4	40,6	18,5	19,0	18,2	19,2
Sud-Asiatique	41,3	57,6	38,4	41,9	18,2	18,8	17,9	19,1
Chinois	37,4	50,0	34,4	40,2	19,6	19,0	19,5	20,4
Noir	43,0	63,4	39,6	37,6	18,5	19,2	18,3	18,4
Philippin	39,4	60,7	36,6	34,6	17,0	18,3	16,5	17,6
Latino-Américain	41,8	60,2	39,1	40,4	17,7	18,3	17,4	18,0
Arabe	45,4	63,6	41,6	46,3	19,1	19,8	18,7	20,1
Asiatique du Sud-Est	48,3	60,3	45,9	48,5	18,7	19,0	18,6	18,9
Asiatique occidentale	50,8	69,9	47,3	52,7	19,9	20,5	19,5	20,5
Coréen	43,3	56,2	40,3	46,2	19,5	19,4	19,1	20,7
Japonais	33,9	50,6	32,4	27,7	17,8	17,4	17,9	18,0
Minorité visible, n.i.a.	40,2	62,4	37,2	36,4	18,3	19,0	18,1	18,4
Minorités visibles multiples	41,2	61,4	35,8	39,6	18,5	19,4	18,0	19,0
Pas une minorité visible	32,0	50,0	30,2	27,7	16,2	15,9	16,1	16,9
Hommes	33,0	50,2	31,1	29,2	16,3	16,3	16,1	17,0
Total de la population des minorités visibles	40,5	58,4	37,1	40,6	18,3	18,9	17,8	19,0
Sud-Asiatique	39,8	57,0	36,3	42,1	18,0	18,7	17,5	19,0
Chinois	36,1	50,0	32,9	38,9	19,4	19,1	19,2	20,1
Noir	44,3	64,0	40,8	40,3	18,5	19,2	18,2	18,4
Philippin	38,1	57,9	34,6	34,6	16,4	18,1	15,6	16,8
Latino-Américain	40,2	59,3	37,5	38,0	16,9	18,0	16,6	17,1
Arabe	45,0	65,1	41,1	45,9	19,2	20,2	18,6	20,3
Asiatique du Sud-Est	44,8	58,7	41,6	45,4	17,9	18,8	17,6	18,1
Asiatique occidentale	50,1	69,9	46,5	52,3	19,6	20,4	19,2	20,4
Coréen	40,6	55,0	37,1	43,4	18,9	19,0	18,5	19,9
Japonais	29,0	45,3	26,6	24,4	16,9	16,8	16,7	17,8
Minorité visible, n.i.a.	40,5	60,1	38,0	36,4	18,0	18,8	17,7	18,0
Minorités visibles multiples	40,4	60,5	35,0	39,5	18,2	19,3	17,6	18,3
Pas une minorité visible	30,8	47,7	29,2	26,9	15,6	15,3	15,4	16,4
Femmes	35,3	54,0	33,4	30,6	17,4	17,1	17,3	17,9
Total de la population des minorités visibles	42,3	59,6	39,7	40,5	18,8	19,0	18,6	19,5
Sud-Asiatique	43,1	58,2	40,9	41,6	18,6	18,9	18,3	19,4
Chinois	38,6	50,0	35,9	41,6	19,8	18,9	19,7	20,8
Noir	41,9	62,9	38,5	34,9	18,6	19,2	18,4	18,2
Philippin	40,3	63,6	38,1	34,6	17,5	18,6	17,1	18,1
Latino-Américain	43,4	61,2	40,6	43,0	18,4	18,6	18,2	18,8
Arabe	46,0	61,9	42,3	47,2	19,0	19,3	18,8	19,8
Asiatique du Sud-Est	51,7	62,0	49,6	52,4	19,4	19,2	19,3	19,6
Asiatique occidentale	51,6	69,8	48,3	53,5	20,1	20,6	19,8	20,7
Coréen	45,9	57,5	43,2	49,4	20,0	19,8	19,5	21,5
Japonais	37,6	55,9	36,3	30,8	18,3	17,9	18,5	18,2
Minorité visible, n.i.a.	40,0	64,6	36,3	36,6	18,7	19,2	18,5	18,8
Minorités visibles multiples	42,0	62,1	36,6	39,5	18,8	19,4	18,3	19,8
Pas une minorité visible	33,2	52,3	31,3	28,6	16,8	16,4	16,7	17,5

1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.

2. Le statut de minorité visible est tel que rapporté dans le questionnaire complet du Recensement de 2016. Les données présentées dans ce tableau ne comprennent que la population présente au Canada et vivant dans un ménage privé en 2016.

3. Ces caractéristiques sont tirées d'un échantillon de 25 % pour la population présente en 2016. Les pourcentages pour les totaux pourraient ne pas correspondre avec ceux calculés pour la population complète.

Source : Statistique Canada, Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020.

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Tableau 4

Pourcentage des travailleurs¹ ayant reçu des montants de la Prestation canadienne d'urgence (PCU) en 2020 et nombre moyen de semaines de prestations, selon l'identité autochtone², le groupe d'âge et le sexe, Canada

	Pourcentage des travailleurs ¹ en 2019 ayant reçu de la PCU en 2020				Nombre moyen de semaines de prestations pour les prestataires de la PCU			
	15 ans et plus	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et plus	15 ans et plus	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 ans et plus
	pourcentage				semaines			
Tous les travailleurs¹ présents au recensement de 2016³	34,1	52,1	32,3	29,8	16,9	16,7	16,7	17,4
Autochtones	39,2	51,6	38,2	31,4	17,4	16,7	17,7	17,4
Premières Nations	41,5	52,8	41,1	32,2	17,9	17,1	18,2	17,6
Métis	36,2	51,0	34,1	30,5	16,8	16,2	16,9	17,2
Inuit	40,3	41,9	41,7	32,3	17,9	16,3	18,5	17,2
Non-Autochtones	33,9	52,1	32,0	29,8	16,8	16,7	16,7	17,4
Hommes	33,0	50,2	31,1	29,2	16,3	16,3	16,1	17,0
Autochtones	38,8	49,7	38,1	31,5	17,1	16,5	17,4	17,1
Premières Nations	42,3	51,9	42,1	33,4	17,7	17,1	18,0	17,3
Métis	34,4	47,5	32,4	29,6	16,3	15,8	16,2	17,0
Inuit	41,9	43,0	43,8	32,4	18,0	16,6	18,6	17,5
Non-Autochtones	32,7	50,2	30,8	29,1	16,3	16,3	16,0	17,0
Femmes	35,3	54,0	33,4	30,6	17,4	17,1	17,3	17,9
Autochtones	39,5	53,5	38,4	31,2	17,7	16,8	18,1	17,7
Premières Nations	40,7	53,7	40,2	31,0	18,1	17,1	18,5	17,9
Métis	38,1	54,7	35,8	31,4	17,3	16,6	17,5	17,5
Inuit	38,7	40,9	39,6	32,1	17,7	15,9	18,4	17,0
Non-Autochtones	35,2	54,0	33,2	30,5	17,4	17,1	17,3	18,0

1. Parmi les travailleurs ayant des revenus d'emploi de 5 000 \$ ou plus en 2019.

2. L'identité autochtone est telle que rapportée dans le questionnaire complet du Recensement de 2016. Les données présentées dans ce tableau ne comprennent que la population présente au Canada et vivant dans un ménage privé en 2016.

3. Ces caractéristiques sont tirées d'un échantillon de 25 % pour la population présente en 2016. Les pourcentages pour les totaux pourraient ne pas correspondre avec ceux calculés pour la population complète.

Source : Statistique Canada, Prestations d'urgence et de la relance économique, mars 2020 à septembre 2020.

StatCan et la COVID-19 :

Des données aux connaissances, pour bâtir un Canada meilleur



Note aux lecteurs

En mars 2020, le gouvernement fédéral a introduit des mesures d'urgence afin de fournir un soutien financier aux travailleurs, étudiants et entreprises qui étaient touchés par la COVID-19.

Ces mesures incluaient la prestation canadienne d'urgence accessible à tous les Canadiens ayant perdu leur emploi ou travaillant un nombre d'heures réduites, la subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) destinée à aider les entreprises, y compris les travailleurs autonomes, et la prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUE) afin de fournir aux étudiants une aide financière.

La PCU était offerte aux personnes résidant au Canada qui étaient âgées d'au moins 15 ans et qui avaient cessé de travailler ou qui travaillaient un nombre d'heures réduit en raison de la COVID-19. Ces personnes ne s'attendaient pas à gagner plus de 1 000 \$ en revenu d'emploi ou provenant d'un travail autonome pendant au moins 14 jours consécutifs au cours d'une période de quatre semaines. Elles devaient également avoir gagné un revenu d'emploi ou provenant d'un travail autonome d'au moins 5 000 \$ en 2019 ou dans les 12 mois précédant la date de leur demande; et n'avaient pas quitté leur emploi volontairement.

Étant donné que l'information sur le revenu d'emploi dans les 12 mois précédant la date de la demande n'est pas disponible et que l'information sur les employés qui ont quitté leur emploi n'a pas encore été intégrée aux données de la PCU, l'analyse se concentre sur les travailleurs qui ont gagné au minimum 5 000 \$ en 2019. Pour les mêmes raisons, les proportions de travailleurs ayant reçu des prestations dans le présent communiqué correspondent au pourcentage de travailleurs ayant reçu des paiements de la PCU en 2020 parmi ceux qui ont touché un revenu d'emploi d'au moins 5 000 \$ en 2019. Ce pourcentage devrait être utilisé comme une statistique de référence pour les travailleurs dans une industrie ou un groupe donné. Il n'est pas destiné à représenter les travailleurs qui auraient pu être éligibles à la PCU en cas d'interruption d'emploi.

Les données de la PCU mises en évidence dans le présent communiqué sont issues d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et contiennent de l'information quant aux paiements initiaux des deux volets du programme, l'un administré par EDSC et l'autre par l'Agence canadienne du revenu au nom de EDSC.

Les gains d'emploi de 2019 proviennent de des feuillets T4 des employés et du revenu net provenant d'un travail autonome et des dividendes déterminés rapportés sur la déclaration de revenus et de prestations T1. L'industrie principale d'emploi liée à ces revenus est établie à partir du secteur d'activité de l'entreprise de laquelle provient la majorité des gains en 2019.

Le statut d'immigrant et les caractéristiques de la période d'immigration ont été tirés de la Base de données longitudinales sur l'immigration, qui comprend les enregistrements d'immigrants admis au Canada entre le 1^{er} janvier 1980 et le 31 décembre 2019.

D'autres caractéristiques, comme l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible, ont été intégrées à partir des réponses au Recensement de la population de 2016. L'information sur les paiements de la PCU selon l'identité autochtone et l'appartenance à une minorité visible n'est donc disponible que pour les répondants au recensement de 2016. Ainsi, les proportions présentées pour ces groupes n'incluent pas les individus qui n'étaient pas au Canada en 2016.

Dans le présent communiqué, le terme « Autochtones » désigne les Premières Nations, les Métis et les Inuits. Le terme « Premières Nations » englobe les membres vivant dans des réserves ainsi que ceux vivant hors réserve, et comprend les Indiens inscrits et non-inscrits.

